

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VANTAGE PLUS DIVERSIFIE - Part R - Code ISIN : FR0010832162

Cet OPCVM est géré par AMILTON ASSET MANAGEMENT

Objectifs et Politique d'investissement

Objectif de gestion: VANTAGE PLUS DIVERSIFIE est un Fonds qui recherche l'optimisation du couple rendement / risque sur la période de placement recommandée (3 à 5 ans) en se fondant sur une allocation d'actifs discrétionnaire, sur les grandes classes d'actifs.

Indicateur de Référence : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion discrétionnaire implique que la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Politique d'investissement : La gestion de VANTAGE PLUS DIVERSIFIE permet une libre répartition d'actifs sur la base d'un processus de gestion de type « top down ». Le processus de gestion du Fonds s'appuie sur une analyse macro-économique conduisant en premier lieu à une allocation tactique sur les différents actifs financiers puis, en ce qui concerne les actions, sur une répartition géographique, sectorielle, par marché et par devises. L'objectif est de fournir à l'investisseur un accès large et actif sur les marchés financiers, considérant que les choix d'allocation constituent la source principale de performance d'un portefeuille.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net, directement ou via des OPC ou jusqu'à 30% via des FIA, sur des papiers monétaires, des obligations, obligations convertibles, des actions de toutes capitalisations, de tous secteurs et toutes zones géographiques. Les titres vifs actions seront privilégiés dans l'exposition sur les marchés boursiers.

En outre, le Fonds pourra être exposé, de manière indirecte, jusqu'à 15% de l'actif net, aux marchés des matières premières physiques par le biais d'OPC, d'ETF, de fonds indiciels et plus généralement sur tout support éligible (produits structurés, obligations...).

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation.

L'allocation du Fonds est fonction des anticipations des gérants. Il n'est pas prévu de contraintes sectorielles ou géographiques (hors pays émergents et matières premières).

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays

émergents) réglementés, organisés et/ou de gré à gré, à titre de couverture ou d'exposition.

Il résultera de l'utilisation des instruments financiers à terme l'exposition suivante :

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
Global du fonds sur l'ensemble des marchés	0%	110%
Marché actions	0%	110%
<i>Dont petites et moyennes capitalisations</i>	<i>0%</i>	<i>10%</i>
Marché des Taux (Obligataire et Monétaire)	0%	100%
Matières premières *	0%	15%
Marchés émergents **	0%	20%

* Le Fonds pourra être exposé indirectement aux marchés des matières premières via des OPC, fonds d'investissement conformes à l'Article R214-13 du COMOFI axés sur les matières premières, des IFT sur indice de contrat à terme de matières premières, des certificats sur indices de contrats à terme de matières premières.

** Le Fonds pourra être exposé aux pays émergents par le biais d'OPC investis en obligations ou actions.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée minimale de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux porteurs qui prévoient de racheter leurs parts avant 3 à 5 ans.

Investissement en OPC : jusqu'à 100% de l'actif net dont 30% en FIA.

Les ordres de souscription/rachat sont centralisés chaque jour avant 10 heures (J) sur la valeur liquidative datée en J, auprès de :

CACEIS BANK

1-3 Place Valhubert 75013 Paris

La valeur liquidative J est calculée en J+1 et le règlement-livraison des ordres de souscription/rachat intervient en J+2.

La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible



A risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'exposition aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie 4.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.



FRAIS : Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué (sortie).	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	3,39%
Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2019 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage.

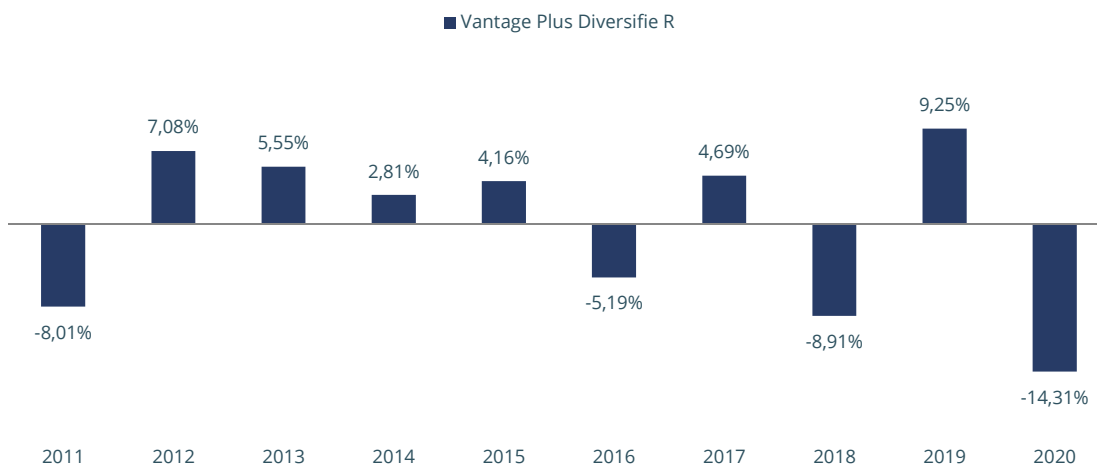
Pour plus d'information sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer à la rubrique « Informations sur les frais, commissions et la fiscalité » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.amilton.com

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Performance passées de l'OPCVM



Monnaie : L'EURO

Les charges incluses dans les performances exprimées :

- Frais courants
- Commissions de performance
- Commissions de mouvement

Cet OPCVM a été créé le 30 décembre 2009.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK 1-3 Place Valhubert 75 013 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite, dans un délai de huit jours ouvrés, auprès d'Amilton Asset Management - 49 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris (documents également disponibles sur le site internet de la société : www.amilton.com).

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion ; la valeur liquidative est également disponible sur le site internet de la société : www.amilton.com
Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion : contact-am@amilton.fr

Fiscalité : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés ; les plus ou moins-values sont imposables entre les mains de ses porteurs. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller, un professionnel.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux US Persons ». (La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la Société (www.amilton.fr)).

La responsabilité d'AMILTON ASSET Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération du personnel de la Société de gestion est disponible sur simple demande de l'investisseur.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'AMF.

AMILTON ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le numéro GP 95012 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **12/01/2021**